

Les bibliothèques de Vienne

Médiathèque Le Trente

30, avenue Général-Leclerc
Espace Saint-Germain

04 74 15 99 40

Médiathèque de Malissol

12, avenue Jean-de-la-Fontaine, La Ferme

04 74 57 20 81

Bibliothèque Vallée de Gère

4, rue Victor-Faugier

04 74 15 99 57

Bibliothèque d'Estressin

Centre social Louis Van Herck, Quai Claude-Bernard

04 37 04 90 34

→ Retrouvez les horaires d'ouverture sur
<https://trente-et-plus.fr>

→ **Prenez rendez-vous !**

Pour un accueil de classe maternelle ou primaire
mediathequele30.jeunesse@mairie-vienne.fr

Pour tout autre groupe
mediathequeletrente@mairie-vienne.fr



GUIDE DU PRÊT AUX STRUCTURES ET AUX ASSISTANTES MATERNELLES

 trente-et-plus.fr

 [bibliothequesdevienne](https://www.facebook.com/bibliothequesdevienne)

 [bibliotheques_de_vienne](https://www.instagram.com/bibliotheques_de_vienne)

Vienne
Qualité de VILLE

Les structures éducatives, sociales et socioculturelles peuvent emprunter des documents pour leurs usagers.

Cela comprend les assistantes maternelles, établissements scolaires, centres sociaux et d'animation, résidences de seniors, carrousels, structures petite enfance, centres de formation, associations à vocation sociale, hôpitaux...

TARIFS

Structures du réseau :

GRATUIT

Chasse-sur-Rhône, Chonas l'Amballan, Chuzelles, Les Côtes d'Arey, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Évêque, Reventin-Vaugris, Septème, Serpaize, Vienne (Estressin, Malissol, le Trente, Vallée de Gère).

Structures extérieures au réseau :

20 €

INSCRIPTION

Pour emprunter les documents, une carte « Structure » est nécessaire.

L'usage de la carte est limité à un usage professionnel, elle ne peut pas être utilisée à des fins personnelles.

Un formulaire d'inscription spécifique est à remplir et à renouveler chaque année à la date anniversaire (ou en septembre pour les enseignants).

Selon le type de structure et ses besoins, une carte pour l'ensemble des membres ou une carte par personne sera délivrée.

PRÊT DES DOCUMENTS

Les structures peuvent emprunter **jusqu'à 60 documents**.

Les DVD sont exclus des prêts, ainsi que l'offre numérique, conformément à la législation.

La durée du prêt est de **8 semaines**.

L'emprunt peut être prolongé pour 4 semaines supplémentaires (si les documents ne sont pas réservés par d'autres usagers).

Les structures peuvent faire **jusqu'à 12 réservations**.

Les documents peuvent être réservés ou prolongés en ligne via la rubrique « Mon compte » sur le site <http://trente-et-plus.fr>

RETOURS

- ✓ Les documents peuvent être rendus au choix dans l'une des bibliothèques du réseau Trente et + (exceptées les malles thématiques qui doivent être rendues dans la bibliothèque d'emprunt).
- ✓ **Des boîtes de retour sont également accessibles 7j/7 et 24h/24** à Chonas l'Amballan, Chuzelles, Les Côtes d'Arey, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Luzinay, Pont-Évêque, Serpaize, Vienne (le Trente et Vallée de Gère).
- ✓ Des pénalités sont appliquées en cas de retard des documents : forfait de 2€ à partir de 28 jours de retard, puis 2€ supplémentaires à partir du 42^e jour de retard, selon les modalités fixées par le conseil municipal.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Le catalogue en ligne des bibliothèques permet de préparer des recherches documentaires. Rendez-vous sur <http://trente-et-plus.fr>

Le personnel des bibliothèques est disponible pour des conseils et pour un accompagnement au choix de documents pendant les heures d'ouverture des bibliothèques. Un rendez-vous peut être pris pour une plus grande disponibilité.

Des malles thématiques jeunesse sont empruntables, sur réservation. Adressez-vous à votre bibliothèque pour plus de précisions.

Merci de ne pas réparer les documents abîmés, mais de les signaler au personnel.